



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travail clandestin

Question écrite n° 109703

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les obligations légales d'affichage sur les chantiers lors de la construction de maison d'habitation. En effet, l'absence d'affichage du nom des entreprises empêche un contrôle efficace et donc favorise le travail clandestin. Il souhaite connaître ses intentions pour apporter une solution efficace aux professionnels du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109703

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11774